



détergents

Fiche technique

Eyrnet sol

Détergent neutre parfumé concentré

Détergent neutre d'entretien quotidien pour sols protégés par une émulsion autolustrante ou non. Présente un excellent pouvoir nettoyant et ne laisse pas de trace. Sa formulation peu moussante ainsi que sa concentration importante en matières actives en font le détergent idéal pour une utilisation en autolaveuse. Ne nécessite aucun rinçage. Contient un agent anti-calcaire pour une utilisation en eaux dures. Présente une excellente rémanence du parfum (floral, marine, pamplemousse, pêche et thé vert.) Eyrnet sol pêche et thé vert sont des produits Eco'réflex.

Mode d'emploi

S'utilise manuellement ou à l'autolaveuse. Il est inutile de rincer (sauf dans le cas de surfaces alimentaires)

Dosage :

Nettoyage manuel : diluer de 1 à 3 % dans l'eau.
Nettoyage à l'autolaveuse : diluer de 0,5 à 1 % dans l'eau.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 litres, carton de 12 flacons doseurs de 1L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide vert
- pH : 7 - 8
- Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable. Contient des composants respectueux de l'environnement. Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).
Sans allergène déclaré (selon le règlement n°648/2004 et le règlement n°1272/2008).
Sans VLER.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-06-2015 Ind. 12 †

